

*L'écopôle d'Angoulême : un site
où chacun peut vivre en direct
le traitement des déchets.
Son inauguration aura
lieu au printemps*

Écopôle *station ouverte*

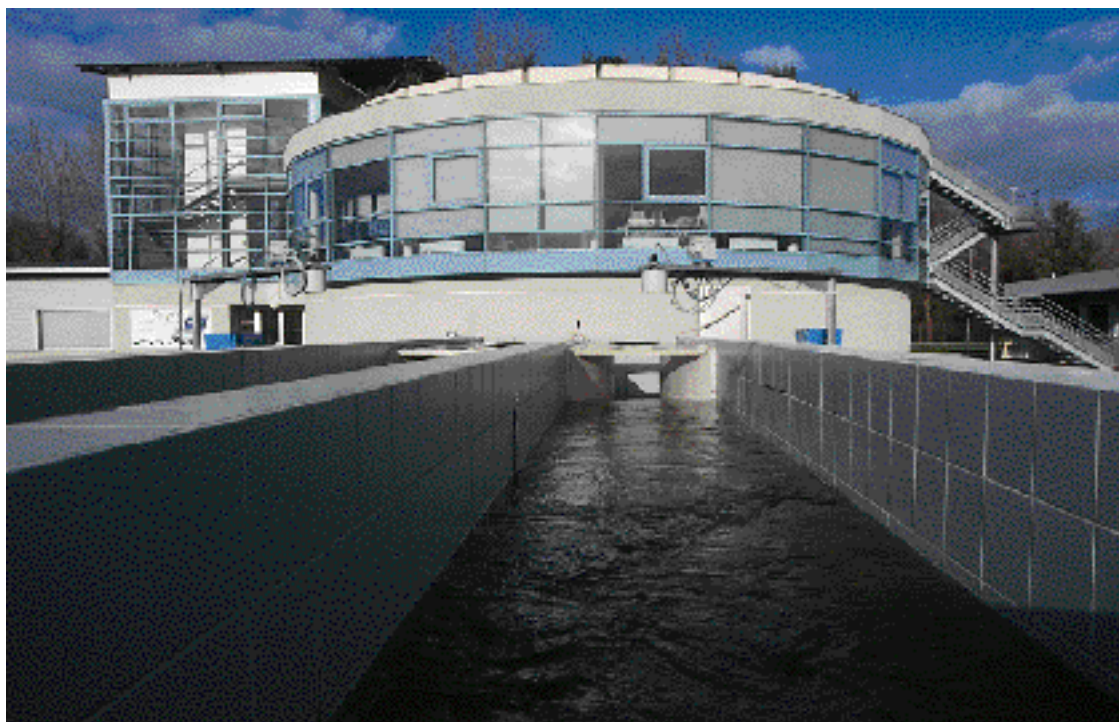
On nous cache tout, on nous dit rien.» Les Angoumoisins qui veulent tout savoir sur le traitement de leurs déchets ne pourront plus reprendre ce refrain de Jacques Dutronc. Le District d'Angoulême leur ouvre un site pour leur permettre de découvrir le fonctionnement d'une station d'épuration et d'une plate-forme de compostage des déchets verts. Et ceci en toute transparence, au propre comme au figuré : le laboratoire d'analyses, la salle des machines et les «eaux claires» (effluents de sortie) sont visibles à travers une paroi vitrée.

«L'idée est venue lors de la mise en place du plan districial d'environnement en 1992, explique Bernard Chillet, directeur des services techniques. Notre volonté était de sensibiliser les élus et nos partenaires sur l'environnement mais aussi d'informer l'usager qui ne voit pas toujours, derrière sa facture, l'importance des

moyens mis en œuvre par la collectivité pour valoriser et détruire les déchets.» Il existait un site offrant des conditions idéales pour ce projet. Sur six hectares, en bordure du fleuve Charente et d'un parc de loisirs, sont en effet regroupés plusieurs équipements intervenant dans le traitement des pollutions urbaines : les services horticoles et de nettoyage, la station d'épuration qui vient d'être rénovée, le centre technique de l'assainissement, le centre technique des déchets ménagers et la plate-forme de compostage des déchets verts.

Cet écopôle est là pour rappeler qu'en matière de pollution, traiter ne suffit pas, il faut multiplier les actions de prévention. Cela passe, pour le District, par une «police des réseaux» qui fait du porte-à-porte pour vérifier la conformité des branchements au réseau ou le bon fonctionnement de l'assainissement autonome, mais aussi par des partenariats avec les entre-

**District du
Grand Angoulême :**
25, bd Besson Bey,
16000 Angoulême,
tél. 05 45 38 60 60



● Christophe Delorme
Photo Majid Bouzzit

prises pour améliorer le contrôle de leurs rejets. «*Apprendre le geste utile*», c'est aussi l'objectif du Point Vert de l'écopôle. Situé au cœur de la station d'épuration, ce bâtiment circulaire comprend des salles d'exposition, un laboratoire assurant un service de conseils aux industriels de l'agglomération et un belvédère qui offre une vue d'ensemble sur le site. Une salle de réunion sera construite. Il est aussi le point de départ d'un circuit de découverte, avec visite, en toute sécurité, de la station et de la plate-forme de compostage. D'un coût de 4,8 MF, il a bénéficié d'une aide européenne de 2 MF (Feder). Déjà, une cinquantaine de classes sont venues en visite l'an passé. Un groupe de Leroy Somer, le directeur de la Chambre de commerce et d'industrie ainsi qu'un club d'entrepreneurs se sont également déplacés. L'inauguration officielle au printemps prochain, suivie d'une semaine portes ouvertes, devrait donner un nouvel élan au site. Un animateur sera recruté, dans le cadre des emplois-jeunes, pour l'animer. Le grand public est attendu à bras ouverts : des visites de groupes sont organisées. Il suffit de téléphoner... pour un voyage au cœur de nos déchets.

Station neuve pour eaux usées

Le service assainissement du District d'Angoulême (15 communes, 106 561 habitants) gère 700 km de canalisations qui desservent 31 000 immeubles et 8 zones d'emploi. Sept stations alimentées par 90 postes de relèvement assurent l'épuration de 7 millions de m³ d'eaux usées par an. La principale d'entre elles, celle de Fréguenil, construite en 1963, a été reconstruite en 1996.

Chance : son programme de réhabilitation a été établi alors que la loi sur l'eau était en cours d'approbation, ce qui a permis d'intégrer les objectifs exigés, notamment en terme de traitement du phosphore et de l'azote. Cette station «au fil de l'eau» est de type «boues actives à aération prolongée». Pour sa reconstruction – d'un coût de 69 MF –, le District s'est appuyé sur l'expertise de ses services techniques plutôt qu'elle soit livrée «clé en mains». En dissociant la partie équipement et la partie génie civil dans l'appel d'offres, il a ainsi gagné 10% à 15% du prix, soit 5 MF, sur la partie béton. Même si cela représente un surplus de travail et de coordination, le jeu en vaut la chandelle, selon les responsables, d'autant que cela permet de mieux la connaître et d'optimiser son fonctionnement. ■

Mieux gérer la ressource en eau

Le département de la Charente est confronté à un déficit chronique en eau. Sur les 115 millions de m³ prélevés chaque année dans le milieu naturel, plus de la moitié le sont par les agriculteurs pendant les seuls mois d'été.

«L'autorisation de prélèvement est un droit acquis pour les agriculteurs. On ne peut pas leur retirer», explique-t-on à la Direction départementale de l'aménagement et de l'environnement. Il faut donc savoir composer. La création de ressources supplémentaires, avec notamment un nouveau barrage en construction (Mas-Chaban), ne suffit pas. Il s'agit également d'optimiser l'utilisation de l'eau.

Première action mise en place dans ce cadre : un système original de gestion volumétrique. Instauré dans un premier bassin depuis 1993, il sera étendu à l'ensemble. Son principe : chaque point de prélèvement se voit affecter, en fonction des surfaces irriguées, un volume de référence à ne pas dépasser. En cas de problème, le Préfet peut décider un pourcentage de restriction qui s'applique équitablement à tous ces volumes de référence.

Deuxième initiative : une association avec le laboratoire d'hydrologie de l'Université de Poitiers pour comprendre et gérer le comportement des nappes en relation avec les cours d'eau. Les informations provenant des 500 points de prélèvement équipés de compteurs du département sont transmises pour analyse au laboratoire. Restituées au service hydrologique du Conseil général, elles permettent, avec d'autres données, de connaître l'impact des prélèvements et de déterminer les «lâchures» du barrage de Lavaud. Enfin, ici est née la toute première coopérative de gestion de l'eau. Elle regroupe les irrigants de la Charente et de la Vienne prélevant dans le fleuve Charente. Ceux-ci verseront désormais une redevance, fonction du volume prélevé, au maître d'ouvrage. Ils seront équipés de compteurs d'eau et bénéficieront de conseils à l'irrigation.

Leclerc et les tortues luth

Lors du week-end du 11 novembre dernier, la tempête rejetait sur les côtes de la région neuf cadavres de tortues luth. Une autopsie pratiquée par les spécialistes de l'aquarium de La Rochelle permettait de constater que six de ces tortues étaient mortes d'une occlusion intestinale due à l'ingestion de poches en matière plastique. Les tortues luth, d'une taille moyenne d'un mètre cinquante pour un poids de 200 kg, passent l'été dans les pertuis charentais, une zone riche en méduses dont elles sont friandes. Il leur arrive malheureusement souvent de prendre les poches en plastique qui flottent entre deux eaux pour des méduses. Les principaux diffuseurs de sacs plastiques sont les commerçants, et en particulier les grandes surfaces. Souci de l'environnement, et publicité bien

comprise, les centres Leclerc ont modifié leur comportement et ont saisi l'occasion de le rappeler, quelques jours après l'échouage, au moyen d'une demi-page de publicité dans le journal *Sud-Ouest*. Sous le titre «Des tortues luth meurent sur les côtes charentaises, Leclerc continue son combat», le distributeur rappelait l'opération lancée début 1996 qui consiste à ne plus donner de poches aux clients qui passent aux caisses, mais à leur vendre à un prix symbolique (1 F) un sac robuste, réutilisable et échangeable lorsqu'il est hors d'usage. Bilan de l'opération, selon Leclerc : d'un milliard de poches distribuées chaque année, le distributeur est passé à 62 millions de sacs, soit 6 500 tonnes de plastiques non récupérées à 3 000 tonnes dont une partie est récupérée et recyclée. J R

La vallée de la Renaudie : un site naturel remarquable, sur 6 km de long pour une largeur qui parfois ne dépasse pas une cinquantaine de mètres, quelque 400 ha déjà classés en Znieff (zone naturelle d'intérêt écologique pour la faune et la flore) et qui font l'objet d'un dossier européen pour classement Natura 2000, le tout sur le canton de Montbron en Charente, au seuil du Périgord vert et en limite des premiers contreforts du Massif central (lire *L'Actualité* n° 35).

On trouve là des dizaines d'espèces remarquables tant pour la flore (millepertuis à feuille de lin, pulicaire commune, etc.) que pour la faune (de la genette au crapaud sonneur à ventre jaune, du pic mar à la musaraigne aquatique en passant par quelque vingt et une espèces de libellules ou encore six variétés de chauves-souris). Ajoutez-y une bonne dose de tourisme vert, la proximité du site de loisirs du Chambon (à 6 km) avec un camping quatre étoiles, un village de vacances huppé pour touristes hollandais... Bref, la vallée de la Renaudie, avec son projet de gîte d'étape spacieux à aménager dans une ancienne grange, ne manque pas d'atouts pour séduire les amateurs de grand air. D'autant plus que la communauté de communes du Seuil Charente-Périgord, qui a acquis ces terrains, peut laisser libre cours à ses projets d'aménagement.

Il y a pourtant une ombre au tableau : cette vilaine décharge implantée il y a une trentaine d'années, sur la commune de Rouzède, à quelques kilomètres de là en amont et sur le même bassin versant. Résultat : les lexiviats de la décharge s'écoulent dans l'étang du Planchas, creusé sous Louis XIV pour y faire l'élevage de poissons – on y trouve encore des carpes de taille remarquable mais à la chair devenue douteuse – qui lui-même se déverse dans le ruisseau de la Renaudie. Autant dire que dans un tel contexte, la décharge est devenue le gros souci des élus du secteur. Et là, les clivages politiques ne comptent plus. Président de la communauté de communes et maire d'Ecuras, Claude Fils est candidat contre le con-

seiller général sortant. Mais, sur la décharge, on est à l'unisson.

Le nouveau maire de Rouzède, Fernand Lévêque, est le premier à explorer cette situation. «On n'aurait jamais dû implanter une décharge ici, car c'est un secteur très humide avec le ruissellement des eaux du Massif central. Rien que sur Rouzède, on compte une cinquantaine de sources. Avec les pluies d'hiver que l'on a en ce moment, il ne faut pas plus de trois jours pour que les eaux de pluie ne se retrouvent

ROUZÈDE

Une décharge qui fait désordre

en sortie de lagune ; il suffit de mesurer le débit actuel des jus. Or il faudrait deux mois de décantation pour que le lagunage soit pleinement efficace.»

Sur le papier, la décharge de Rouzède obéissait à un strict cahier des charges. Un enfouissement dans des alvéoles rebouchées au fur et à mesure, après compactage des ordures ménagères, avec un système de drainage aboutissant à une aire de lagunage. Sauf que l'on n'avait pas pris la mesure de la nappe phréatique trop proche et ce n'est que depuis l'ouverture de la dernière alvéole, en juin 1996, que l'on a assuré une étanchéité de fond par membrane géotextile. En outre, sur les anciennes alvéoles, faute d'un véritable compactage des déchets, les couches de remblai s'affaissent et les eaux s'infiltrèrent au lieu de ruisseler, lessivant un peu plus les anciens déchets ménagers. Et puis on aurait dû curer chaque année les lagunes. Cela n'a été fait, pour la première fois en trente ans, que... l'été dernier. On savait aussi que les eaux en sortie de lagune manquaient d'oxygénation et qu'il aurait fallu les brasser mécaniquement. Mais on a seulement tiré une ligne électrique en li-

mite de décharge : le reste des crédits a été consacré à l'achat de terrains pour étendre la décharge.

A l'origine en effet, le site ne devait recevoir que la collecte du Sictom, syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères, sur un bassin de population de 17 000 habitants, soit 6 000 tonnes de déchets par an. Mais lorsqu'a été fermée la décharge de Roumazières, l'équipe d'alors a accepté de prendre en charge les 6 000 tonnes supplémentaires de la collecte du syndicat de Confolens-Montembœuf. Puis, on a rajouté les 1 200 tonnes/an du district d'Angoulême, générés par l'arrêt des fours de son usine d'incinération lors des phases d'entretien courant. Bref, on a chargé la mule. «Aujourd'hui, ces deux conventions ont été dénoncées, plaide Michel

Boutant, président du Sictom, maire et conseiller général de Montbron, et on vient d'ouvrir trois déchèteries qui devraient collecter en rythme annuel 1 800 tonnes, hors gravats. Reste la réhabilitation du site qui va coûter très cher. Dans la mise en conformité avec le Schéma départemental des ordures ménagères, le Conseil général chiffre la dépense globale à un peu moins de 15 MF. Mais cela ne nous satisfait pas. Nous souhaiterions une réhabilitation qui garantisse l'étanchéité absolue du site.»

Le surcoût n'a pas été calculé, mais il pourrait atteindre 50% en plus.

Et puis, il faudra reparler de l'avenir de cette décharge au-delà de 2002 ? Sur place, on aimerait bien une fermeture pure et simple. Mais là encore la partie n'est pas gagnée.

Au moins, on peut espérer qu'à cette échéance l'impact de la décharge sur l'environnement soit nul. Et pas seulement pour faire plaisir aux carpes de l'étang de Planchas ou aux écrevisses du ruisseau de la Renaudie. Mais d'abord pour redonner tout son sens au classement de la petite vallée en «réserve naturelle volontaire».

● Jean-Luc Fontaine